

# Règlement et conditions d'octroi

## Appel à projets d'exposition *Dans L'Objectif*



**Espace d'exposition *Dans L'Objectif***  
**Médiathèque Valais - Martigny**

Av. de la Gare 15 – 1920 Martigny  
Tél. +41 27 607 15 40  
mv-martigny-mediation@admin.vs.ch  
[www.mediatheque.ch](http://www.mediatheque.ch)

## 1. But

Le patrimoine de demain naît dans la production actuelle. La Médiathèque Valais - Martigny (ci-après, MV-MY), institution de référence et de conservation pour la photographie, le film et le son, s'implique dans l'identification des travaux photographiques, filmiques et sonores dignes d'un intérêt patrimonial.

L'espace d'exposition *Dans L'Objectif*, créé en 2016, offre un espace expérimental destiné à recevoir des travaux audiovisuels (photographie, film, vidéo, son, ...) récents et idéalement inédits. L'espace d'exposition est situé dans la cafétéria de la MV-MY, *L'Objectif*, exploitée par le centre d'occupation et de formation *Le Botza*.

## 2. Offre

La Médiathèque Valais - Martigny met au concours un espace d'exposition.

Le concours comprend :

- la mise à disposition de 20 mètres linéaires pour l'accrochage ;
- une rémunération de 2700 CHF (cf. ci-dessous, point 7) ;
- la communication de l'exposition (cf. ci-dessous, point 9) ;
- la mise à disposition de matériel (cf. ci-dessous, point 10) ;
- un soutien technique de collaborateur·trice·s de la MV-MY ;
- la possibilité de vendre ses travaux (tirages originaux, cartes postales, affiches ainsi que des catalogues et livres,...) pour son compte. Aucune commission n'est prélevée sur ces ventes. Les personnes intéressées sont redirigées directement vers l'exposant·e, qui assure les commandes, la livraison et la facturation y relatives.

## 3. Conditions de participation au concours

Le projet, ou les travaux, doivent répondre aux critères suivants :

- comporter une approche à dimension anthropologique. C'est-à-dire que la photographie, la vidéo, les installations sonores et moyens audios et/ou visuels contemporains sont mis au service d'une enquête, d'une problématique ou d'un sujet et véhiculent un propos ou un discours. Les travaux sont engagés, au sens large de ce terme. Ils documentent, rendent compte, racontent avec une dimension sémantique assumée.
- documenter la région, les Alpes ou se rapporter à des thèmes et/ou des personnes habitant dans le périmètre cantonal.

## 4. Contenu du dossier

Pour exposer dans cet espace, les intéressé·e·s doivent déposer un dossier de candidature comprenant :

- un CV ;
- un texte explicitant clairement la démarche et le concept d'exposition ;
- une sélection des images, films ou sons sélectionnés.

Tous les dossiers doivent être envoyés à l'adresse : [mv-martigny-mediation@admin.vs.ch](mailto:mv-martigny-mediation@admin.vs.ch)

## 5. Délai

Les dossiers doivent être envoyé à l'adresse [mv-martigny-mediation@admin.vs.ch](mailto:mv-martigny-mediation@admin.vs.ch) en fonction des dates de mise au concours mentionnées sur la page : <https://www.mediathèque.ch/fr/dans-objectif-176.html>.

Seuls les dossiers complets et présentés dans les délais seront examinés.

## 6. Procédure d'attribution

Une commission examine les dossiers et choisit les projets retenus pour la programmation de l'année suivante (janvier à décembre)

La sélection s'effectue en fonction de trois critères :

- l'adéquation du dossier aux éléments indiqués ci-dessus ;
- l'intérêt du concept d'exposition proposé ;
- la qualité des images, films ou sons proposés.

Les décisions du jury ne sont pas motivées.

## 7. Rémunération

La somme de 2700 CHF comprend :

- la conception, planification et réalisation des œuvres;
- les honoraires d'exposition;
- l'assistance au montage et démontage de l'exposition, transport, emballage ;
- la prise de parole lors du vernissage ;

En contrepartie, l'exposant dépose un document présenté dans l'exposition (photographie, film ou son) dans les fonds patrimoniaux de la MV-MY.

1. Dans le cadre d'une exposition photo, une photographie au format .tiff, accompagné d'un tirage témoin.
2. Dans le cadre d'une exposition de travaux vidéo/film ou sonores, un extrait sonore ou une séquence vidéo «qualité master» (respectivement Wav 44.1 kHz et mpeg2 ou mxf full HD).

La consultation et l'utilisation de ce document sont possibles dans le cadre des activités du Service de la culture du canton du Valais.

La MV-MY s'engage à payer la communication et le vernissage. Si nécessaire, une demande de soutien supplémentaire pour la production des œuvres peut être déposée par les lauréat-e-s. Cette demande devra contenir:

- un projet d'exposition détaillé ;
- une présentation de la scénographie ;
- un devis précis des coûts ;
- un argumentaire justifiant le besoin de soutien.

## 8. Planification des expositions

L'espace d'exposition *Dans L'Objectif* accueille entre 3 et 5 expositions par année, dont 2 issus de ce concours.

Celles-ci sont présentées selon un calendrier trimestriel, fixé d'entente avec les lauréat-e-s dont les projets ont été retenus.

Chaque exposition a une durée qui varie entre 5 semaines (au minimum) et 3 mois (au maximum).

## 9. Communication : flyers et affiche

Un visuel est créé pour l'affiche et les flyers d'entente entre l'exposant-e et la MV-MY. L'exposant-e fournit une photographie horizontale, au format .tif pour le recto du flyer. Le titre et le texte de présentation de l'exposition sont transmis par l'exposant-e au minimum 2 mois à l'avance. Ils doivent comporter maximum 800 signes (police « arial », taille 10) – titre et texte compris.

Le visuel de l'affiche et du flyer sont validés par la direction de la MV-MY ainsi que par le service de communication du Service de la Culture de l'Etat du Valais.

La MV-MY communique uniquement avec ses propres canaux de diffusion (mailing, site web, réseaux sociaux, agendas en ligne comme Culture Valais et Nouvelliste)

Supports :

- affiche format A2, pour les vitrines et l'espace d'affichage de la MV-MY.
- flyers format A5 horizontal, imprimés à +/- 300 exemplaires gratuitement par la MV-MY, selon une charte graphique stricte. Le flyer, imprimé en série limitée, fait office de cartons d'invitation. L'exposant-e fourni une liste d'adresses VIP auxquelles les flyers papier sont envoyés par la poste. Un ajout peut toutefois être demandé par l'exposant-e moyennant une participation financière, notamment pour un envoi postal supplémentaire.
- e-flyer pour les envois numérique à la mailing liste de la MV-MY.

## 10. Plans et accrochage

L'espace d'exposition est situé au rez-de-chaussée de la Médiathèque Valais - Martigny. L'espace est composé de parois fixes et d'éléments modulables en bois (cf. annexe 2). Il peut être aménagé facilement au gré des besoins et souhaits des exposants qui présentent leurs créations. Des plans 3D ainsi que les dimensions des divers éléments et murs sont fournis aux exposant-e-s. (cf. *annexe 1, à disposition sur demande*).

La MV-MY met à disposition du matériel (cadres, matériel électronique, écrans...cf. *annexe 3, à disposition sur demande*) dans la mesure de leur disponibilité et des supports prévus pour l'exposition.

Le montage et le démontage sont effectués par l'exposant, avec le soutien technique de collaborateur·trice·s de la MV, la semaine précédant le vernissage et dans les jours suivant la fin de l'exposition.

Le cas échéant, des cartels de légendes (textes courts) peuvent être rédigés sur la base des informations fournies par l'exposant-e, imprimés et collés sur support par la MV-MY.

## 11. Vernissage

Un vernissage des expositions est organisé par la MV-MY à la date convenue avec l'exposant-e. Les cartons d'invitation sont envoyés par mail environ 2 semaines avant le vernissage. Une brève partie officielle avec discours d'un représentant de la Médiathèque et de l'exposant-e a lieu avant l'apéritif.